



VILLE DE JONAGE

Rapport sur les orientations budgétaires 2026



02/04/2026

Table des matières

1. Le contexte macro-économique et social :.....	3
1.1. Le contexte international.....	3
1.2 Le contexte européen.....	3
1.3 Le contexte national.....	4
2. Principales dispositions de la Loi de Finances pour 2026	5
3. La section de fonctionnement	7
4. Les grands équilibres financiers.....	14
4.1 Les soldes intermédiaires de gestion	14
4.2 L'épargne brute	15
4.3 L'effet de ciseau	15
5. La section d'investissement	16
5.1. Les recettes d'investissement	16
5.2. Les dépenses d'investissement.....	17
6. Le niveau de l'endettement	18
6.1 La structure de la dette	18
6.2 L'encours de dette	19
6.3. Les annuités de la dette	20
6.4. Le ratio de désendettement.....	20
7. Conclusion	21

1. Le contexte macro-économique et social :

1.1. Le contexte international

L'année 2026 semble s'ouvrir dans un environnement économique profondément marqué par l'instabilité géopolitique liée aux tensions persistantes en Europe de l'Est et au Moyen-Orient qui alimentent la volatilité des marchés de l'énergie.

La croissance mondiale subit un léger ralentissement, elle devrait atteindre 3,3% en 2026 et 3,2 % en 2027.

Aux États-Unis, l'économie devrait connaître une expansion de 2,4 % en 2026, soutenue par la politique budgétaire et par la baisse du taux directeur, parallèlement à la dissipation des effets de l'accroissement des barrières commerciales. La croissance devrait demeurer vigoureuse, atteignant 2,0 % en 2027, à la faveur de l'impulsion budgétaire à court terme fournie par les incitations fiscales à l'investissement des entreprises prévues dans la loi dite « One Big Beautiful Bill Act » de 2025.

En Chine, l'activité resterait autour de 5 % (5 % en 2025 et 4,8 % en 2026), malgré les droits de douanes US.

Au Japon, la croissance devrait ralentir pour passer de 1,1 % en 2025 à 0,7 % en 2026 et ensuite à 0,6 % en 2027. Ces prévisions représentent une légère révision à la hausse des chiffres établis en octobre, imputable en partie au plan de relance budgétaire annoncé par le nouveau gouvernement.

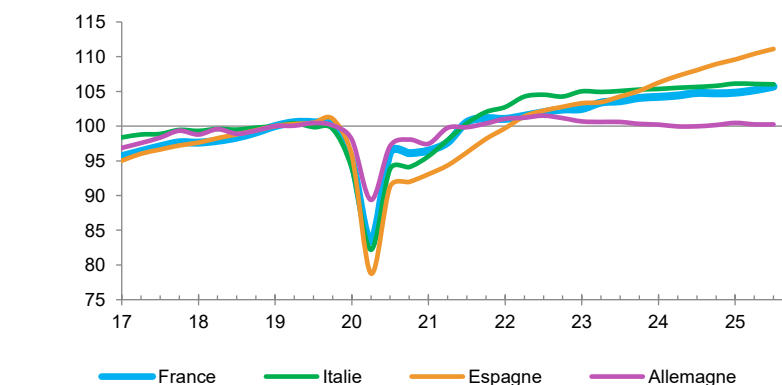
L'inflation mondiale devrait poursuivre sa décrue : l'inflation globale devrait tomber à 3,8 % en 2026 et à 3,4 % en 2027.

1.2 Le contexte européen

La croissance en zone euro est attendue à 1,3 % cette année et serait quasi inchangée en 2027 (1,4 %), même si celle-ci ferait face à des forces contraires (relance de l'investissement en Allemagne, impact négatif des droits de douane).

La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne.

Au Royaume-Uni, la croissance serait proche de celle observée en zone euro (1,4 % en 2025 et 1,2 % en 2026).

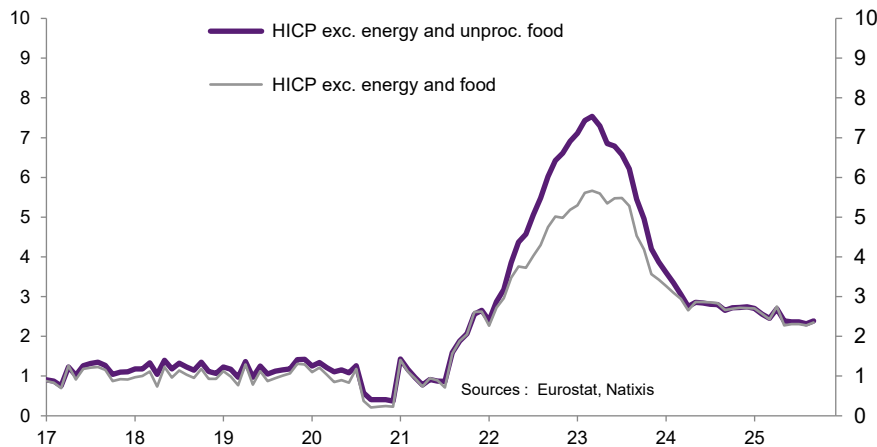


Source: Eurostat, Natixis CIB

L'inflation devrait fluctuer autour de 2,1 % (légèrement au-dessus de la cible de la BCE)

ID : 069-216902791-20260402-012026ROB-BF

Zone euro : Inflation ICPH et inflation sous-jacente (GA, %)



1.3 Le contexte national

En dépit de l'instabilité politique, des incertitudes budgétaires et des tensions internationales, la croissance du pays a atteint 0,9 % en 2025, après 1,1 % en 2024, selon les données publiées par l'Insee.

Un chiffre légèrement supérieur à ce que prévoyait le gouvernement (0,7%). Au quatrième trimestre, l'activité économique a néanmoins ralenti, avec une hausse du PIB de 0,2 %, contre +0,5 % au troisième trimestre.

Au troisième trimestre 2025, la croissance du PIB français s'est accélérée à +0,5 % par rapport au trimestre précédent, après +0,3 % au deuxième trimestre. Cette performance, supérieure aux attentes, marque une légère reprise de l'activité économique, portée essentiellement par les exportations (aéronautique) et par un regain d'investissement des entreprises.

En revanche, la demande intérieure demeure fragile : la consommation des ménages reste atone, pénalisée par la perte de pouvoir d'achat cumulée depuis 2022 et un marché de l'emploi moins dynamique. L'investissement des ménages reste lui aussi modéré.

La consommation d'énergie ralentit légèrement. La consommation alimentaire se stabilise après une baisse au trimestre précédent tandis que celle des services accélère légèrement, tirée par les services de transport, en particulier les transports ferroviaires.

Cette image traduit néanmoins une certaine résilience de l'économie française dans un contexte international incertain et de resserrement monétaire prolongé.

En moyenne annuelle, l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) a augmenté de 0,9% en 2025 (après +2,3% en 2024) selon l'INSEE. La Loi de Finances pour 2026 établit une inflation prévisionnelle de +1,3% en 2026.

Taux de chômage attendu en légère hausse

Le taux de chômage (BIT) est resté stable au 2ème trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.

2. Principales dispositions de la Loi de Finances pour 2026

La loi de finances 2026 s'inscrit dans un contexte de forte contrainte budgétaire et de pressions politiques multiples. Le gouvernement a choisi une approche équilibrée : maintien de la discipline fiscale sans mesures perçues comme punitives pour les ménages. Le texte repose sur une hypothèse de croissance modeste, autour de 1% en 2026, et prévoit un effort budgétaire de près de 12 milliards d'euros d'économies nettes sur la dépense publique. L'objectif est de ramener le déficit public à 5,1% du PIB en 2026, contre 5,5% en 2025, avec une stabilisation progressive de la dette autour de 116% du PIB.

Le gouvernement mise sur trois leviers principaux :

- une hausse des recettes ciblée sur les patrimoines inactifs,
- un gel partiel des dépenses de fonctionnement,
- et la rationalisation des niches fiscales. La version "allégée" de la taxe Zucman, renommée taxe sur les holdings patrimoniales non productives, en constitue l'élément le plus symbolique.

Au niveau des dépenses, le gouvernement prévoit un gel en volume sur la masse salariale de la fonction publique, à l'exception des ministères régaliens, et une réévaluation plus sélective des prestations sociales.

L'État recourra massivement à l'émission de dette à moyen et long terme, estimée à près de 285 milliards d'euros en 2026, selon l'Agence France Trésor. La charge d'intérêts, déjà supérieure à 72 milliards d'euros en 2025, pourrait approcher les 80 milliards si les taux d'emprunt demeurent autour de 3% sur le 10 ans. Cette progression représente le poste budgétaire à la croissance la plus rapide, soulignant la vulnérabilité de la trajectoire française à tout choc de taux.

Dans sa présentation devant l'Assemblée nationale, le ministre de l'Économie a insisté sur un objectif de "désendettement intelligent", fondé sur la croissance et la sélectivité de la dépense. En pratique, cela suppose que la trajectoire de déficit soit tenue malgré des marges budgétaires extrêmement réduites.

Mais tout écart de croissance, ou toute hausse durable des taux, pourrait repousser à 2028 le retour du déficit sous les 3%, initialement promis dans la précédente programmation budgétaire.

DILICO 2 :

La Loi de Finances prévoit notamment la phase 2 du « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales » (« **Dilico** ») à hauteur de 2 milliards d'euros. Toutefois la version initiale n'a pas été maintenue dans la loi de finances 2026 et la contribution au Dilico 2 est fixée à 740 millions d'euros, les communes étant exclues du dispositif.

Rappelons qu'il s'agit d'un mécanisme qui se substitue au fonds de réserve de 3 Mds€ porté par le précédent PLF, qui consiste en une « épargne forcée non confiscatoire » garantissant un retour des sommes gelées aux collectivités.

Le produit de la contribution pour le DILICO 1 est reversé sur les trois autres communes à raison d'un tiers par an dans la limite de 90% du montant prélevé. Les 10% de chaque reversement annuel sera affecté au FPIC.

Ecrêtement de la DGF :

L'article 12 de la Loi de Finances 2026 intègre une reconduction des montants de la dotation globale de fonctionnement à leur niveau de 2025. L'enveloppe reste de l'ordre de 27,4 Mds en 2026. Un abondement de 290 M€ des dotations de péréquation verticale des communes est à prévoir (DSU : 140 M € et DSR : 150 M€).

Le comité des finances locales a augmenté l'enveloppe de la DSU de +10M€. Cet abondement de 300 M€ au total sera financé par le mécanisme d'écêtement de la dotation forfaitaire des communes à 80% (contre 60% en 2025).

Ainsi l'écêtement de la dotation forfaitaire sera amplifié en 2026 pour les communes.

Baisse de 19% de la compensation fiscale au titre de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels :

La LF 2026 met fin à la compensation dynamique à l'euro près promise par le Gouvernement lors de la mise en place de la réduction des impôts dits de production en 2021.

Une baisse qui impactera également le produit de taxe foncière sur le bâti puisque le coefficient correcteur, issu de la réforme de la TH, s'applique également sur cette compensation fiscale.

Création de la Taxe sur la Vacance des Logements d'Habitation (TVLH) en 2027

La Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (appliquée hors zone tendue comme à Jonage) et la Taxe sur les Logements Vacants (appliquée en zone tendue) seront fusionnées en 2027. Les modalités d'application de la taxe resteront différentes selon la zone géographique tendue ou non.

Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases pour 2026 :

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales, s'élève à **0,8% en 2026**, contre 1,7% en 2025 (soit un taux légèrement en-dessous de l'inflation prévisionnelle).

Cotisation CNRACL :

Rappelons enfin qu'un décret sur la revalorisation de 3 points par an du taux de cotisation à la CNRACL jusqu'en 2028 a été publié le 30 janvier 2025 :

- A compter du 1^{er} janvier 2025, le taux de 31,65 % est porté à 34,65 %
- **A compter du 1^{er} janvier 2026, le taux de 34,65 % est porté à 37,65 %**
- A compter du 1^{er} janvier 2027 le taux de 37,65 % est porté à 40,65 %
- A compter du 1^{er} janvier 2028 le taux de 40,65 % est porté à 43,65 %.

3. La section de fonctionnement

3.1. Les recettes de la section de fonctionnement

▪ Les hypothèses pour les principales recettes de fonctionnement :

Produit des contributions directes (fiscalité locale, chap.73) :

Les produits fiscaux prévus en 2026 et pour les années suivantes tiennent compte de la mise à jour annuelle des bases en application du coefficient de revalorisation des valeurs cadastrales et de la variation physique des bases.

Les bases prévisionnelles d'imposition sont réévaluées de 3% en 2026 (coefficient de revalorisation de 0,8%+ variation physique de 2,2%) :

BASES	2024	2025	2026
TH (RS)	271 877 €	263 313 €	271 212 €
TFPB	15 370 862 €	16 139 564 €	16 623 751 €
TFPNB	39 615 €	35 930 €	37 008 €
Total	15 682 354 €	16 438 807 €	16 931 971 €

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition votés en 2023 :

TAUX	2024	2025	2026
TH (RS)	19,62 %	19,62 %	19,62 %
TFPB	35,82 %	35,82 %	35,82 %
TFPNB	61,63 %	61,63 %	61,63 %
Coefficient correcteur	1,305555	1,305555	1,305555

Ce qui donne comme prévision de recettes de fonctionnement :

PRODUIT	2024	2025	2026
TH (RS)	53 342,27 €	51 662,01 €	53 211,87 €
TFPB	7 116 906 €	7 470 836 €	7 659 587 €
TFPNB	24 414,72 €	22 143,66 €	22 807,97 €
Total	7 194 662,99 €	7 544 641,67 €	7 735 606,84 €

Fiscalité indirecte (DSC, taxes indirectes, chap.73) :

Les produits de la fiscalité indirecte correspondent à des montants estimés à l'appui des exercices précédents, les notifications n'ayant pas encore été produites par l'administration fiscale.

Par ailleurs, la dotation de solidarité communautaire (DSC) versée par la Métropole de Lyon s'élevait à 266 069 € en 2025 et est estimée au même montant pour les exercices suivants. Le montant des taxes additionnelles aux droits de mutation perçu en 2025 a fortement diminué. Une stabilisation est prévue pour 2026 dans un contexte de reprise lente du marché de l'immobilier.

Dotations (Etat, financements CAF, compensations fiscales, chap.74) :

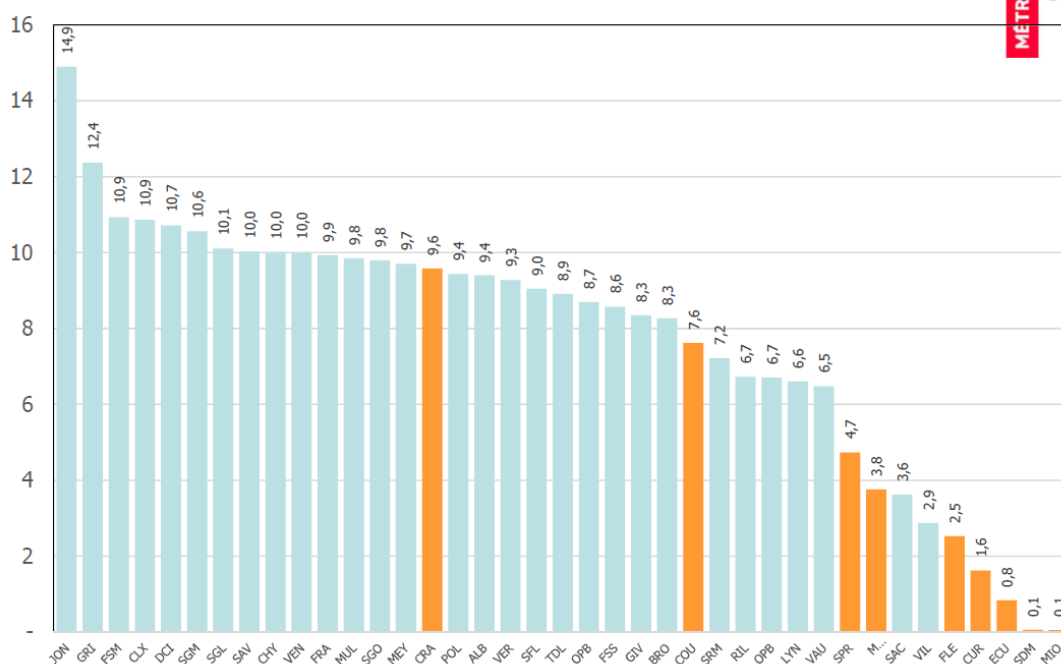
Au titre de la compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB-CFE des locaux industriels, il a été notifié une allocation compensatrice de 521 483 € pour l'année 2025. Cette compensation est écartée de 19% pour 2026 (perte d'environ 100 000 € à prévoir au BP 2026).

La dotation forfaitaire 2026 n'a toujours pas été notifiée néanmoins la dernière s'appliquera à nouveau en 2026. Cet écrêtement, calculé en fonction du potentiel financier par habitant, devrait représenter environ 92 000 euros de baisse de DGF pour la commune.

Notons que la commune de Jonage est, en 2026, la plus écrêtée en euros par habitant des communes de la métropole. Cela s'explique par le fait que les communes ayant un potentiel financier par habitant supérieur à celui de Jonage ne perçoivent déjà plus de dotation forfaitaire et donc ne peuvent plus être écrêtées.

Écrêtement prévisionnel 2026, €/hab

Avec mention des communes qui devraient tomber à zéro



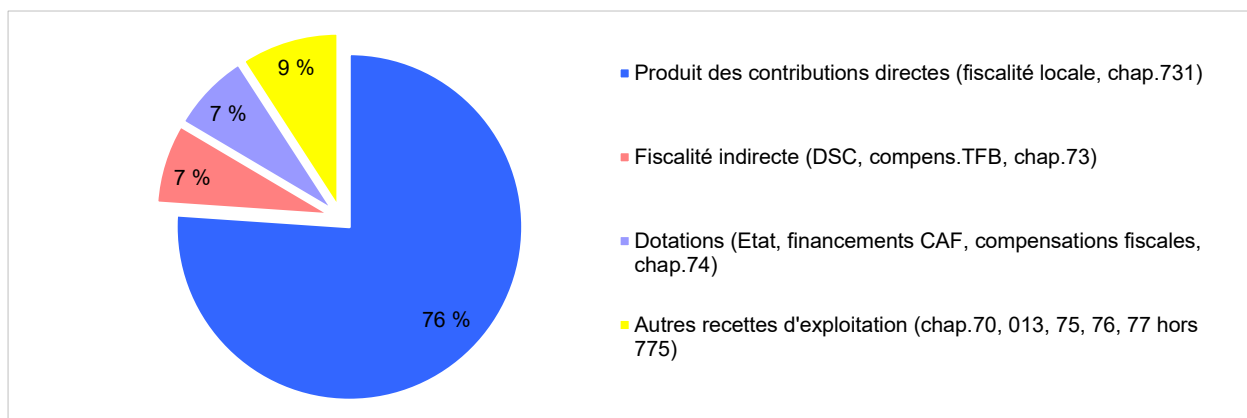
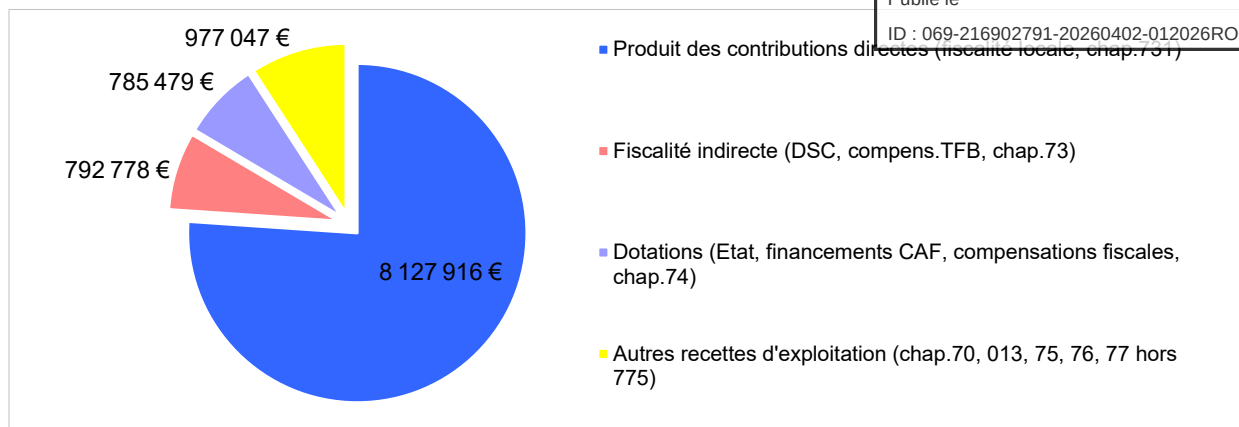
Autres recettes d'exploitation (chap. 70, 013, 75, 76, 77) :

Les remboursements de rémunérations des agents sont stables en 2026 à partir des congés de maladie encore en cours en début d'année. Une stabilisation de cette recette est ensuite envisagée pour les exercices suivants.

S'agissant des revenus des immeubles, la prévision pour 2026 et les années suivantes est calculée en prenant compte les nouveaux commerces et les baux signés en cours d'exécution ainsi que les logements des gendarmes à partir de mi-2027.

La répartition des recettes réelles de fonctionnement en 2026 :

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des recettes réelles de fonctionnement au sein du budget communal en 2026 :



Les recettes de fonctionnement et leur évolution :

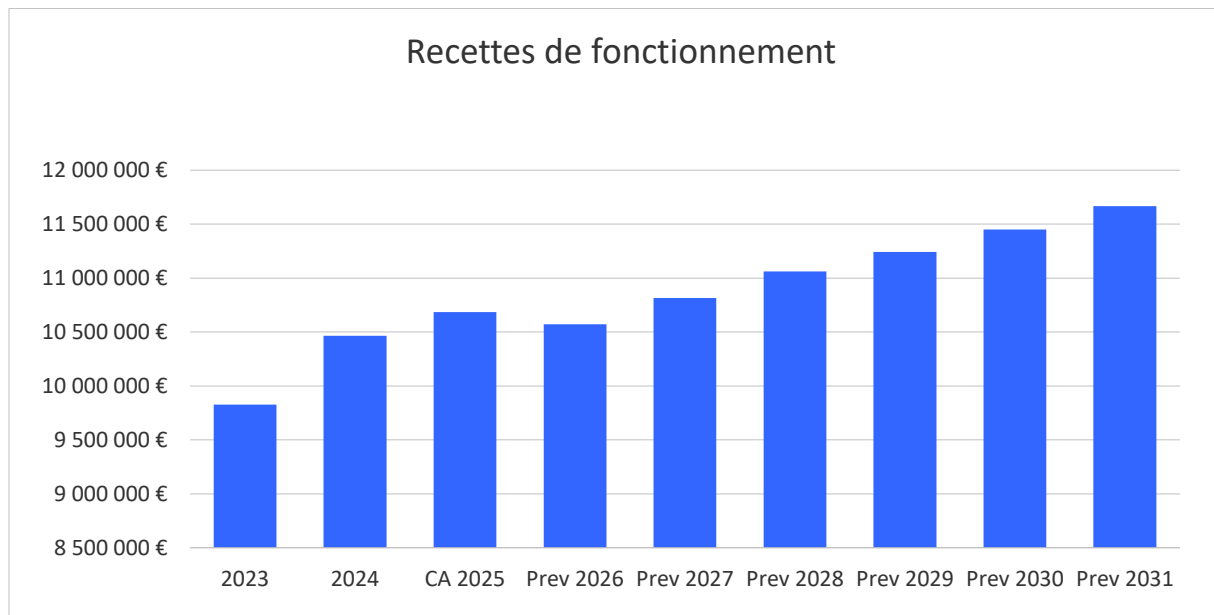
	2023	2024	2025	Prev 2026	Prev 2027	Prev 2028	Prev 2029	Prev 2030	Prev 2031
Total des recettes de fonctionnement	9 826 117 €	10 464 389 €	10 683 221 €	10 572 549 €	10 814 553 €	11 061 454 €	11 241 694 €	11 451 556 €	11 665 669 €
Evolution n-1	23,70 %	6,50 %	2,09 %	-1,04 %	2,29 %	2,28 %	1,63 %	1,87 %	1,87 %
Euros par habitant	1 596 €	1 677 €	1 726 €	1 721 €	1 760 €	1 800 €	1 830 €	1 864 €	1 899 €

A titre de comparaison, les recettes de fonctionnement moyennes des communes de même strate s'élevaient à 1 315 euros par habitant en 2024.

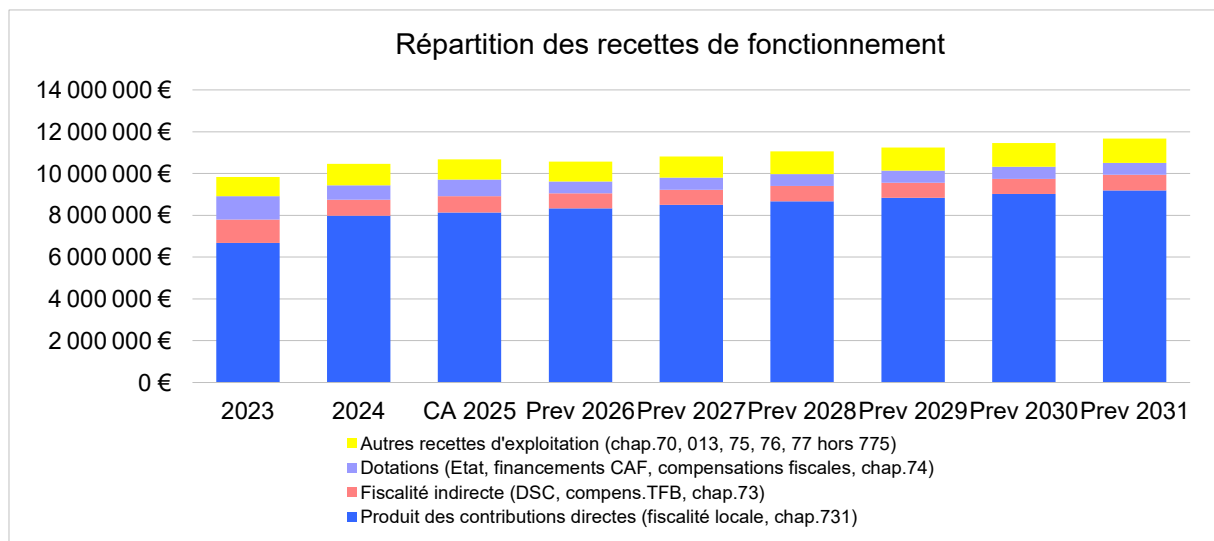
L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période 2023-2031 :

	Evolution annuelle moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Recettes de fonctionnement	2,17 %	19 %

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des recettes de fonctionnement de la commune de 2023 à 2031, d'hypothèses prudentes d'augmentation d'environ 2% par an :



Le graphique ci-après illustre cette fois l'évolution de la répartition des recettes de fonctionnement de la commune. Ce dernier montre la part prépondérante du produit des contributions directes :



3.2. Les dépenses de la section de fonctionnement

Les hypothèses pour les principales dépenses de fonctionnement :

Dépenses à caractère général (chap. 011) :

Il est prévu que les dépenses à caractère général augmentent en tenant compte d'une inflation de 3%/an tant pour 2026 que pour les années suivantes.

Les travaux de rénovation énergétique permettront d'encadrer favorablement les consommations des années à venir.

Les projections ont été bâties avec les hypothèses suivantes :

- la location des logements des gendarmes (300 k€ en 2026 et 120 k€/an ensuite pour 92,5 k€ de loyer perçu).

Rémunérations et frais assimilés (chap. 012) :

La prévision budgétaire présentée s'appuie sur une double évolution de la masse salariale.

L'évolution mécanique de la masse salariale

Sur la base des effectifs arrêtés au 1^{er} janvier 2026, une progression de **3,15 %** de la masse salariale est anticipée.

Cette évolution intègre la hausse de **3 points** de la cotisation CNRACL applicable à l'exercice.

Les évolutions complémentaires pour répondre aux besoins émergents

Une enveloppe additionnelle de **200 000 €** est proposée afin de faire face à plusieurs enjeux :

- **Renforcement des moyens dédiés au remplacement des agents absents**, notamment au titre des arrêts de travail ou des temps partiels thérapeutiques. Cette évolution s'explique par le vieillissement de certains effectifs sur des postes à forte pénibilité. La collectivité, tenant compte du coût de l'assurance statutaire, a fait le choix de maintenir une stratégie d'auto-assurance.
- **Soutien accru dans les groupes scolaires** pour la prise en charge de situations sensibles. Face à l'augmentation d'enfants en grande difficulté et à l'absence d'intervention renforcée de l'État, la collectivité prévoit de mobiliser davantage d'agents afin de garantir un climat scolaire serein et durable.
- **Poursuite du développement de la politique salariale et sociale**, avec notamment une réévaluation du régime indemnitaire en priorité pour les agents les plus précaires dès 2026.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, la projection budgétaire 2026 du **chapitre 012** prévoit une augmentation de **+7,13 %** par rapport au réalisé 2025.

Pour les exercices budgétaires suivants, l'objectif est de contenir l'évolution annuelle du chapitre 012 à **+3 % par an**, dans une logique de gestion maîtrisée et prévisionnelle.

Autres charges de gestion courantes (indemnités, subventions, participations, chap. 65) :

Les autres charges de gestion courantes sont estimées à partir du réalisé 2025, avec une stabilisation de l'enveloppe prévue pour les subventions aux associations (205 000 €) et les frais de mission liés à l'étude d'implantation d'une maison médicale.

Pour les exercices budgétaires à venir, un objectif de stabilité est poursuivi.

Intérêts de la dette (chap. 66) :

Le paiement des intérêts de la dette est calculé selon l'état de cette dernière au 1^{er} janvier 2026 puis selon les emprunts prévisionnels estimés pour les prochains exercices.

Autres dépenses de fonctionnement (chap. 014, 67) :

Pour 2026 et les exercices suivants, le montant de l'attribution de compensation est identique à celui de l'année 2024, conformément aux recommandations de la direction des finances de la Métropole de Lyon, soit 480 476 euros.

Une augmentation du FPIC est anticipée à hauteur de +3% estimée régulières constatées depuis 2019.

Les communes étant exclues des contributeurs au DILICO 2, aucun prélèvement n'est prévu pour 2026. Les reversements du DILICO 1 seront reversés à hauteur de 19 800 € en 2026, 2027 et 2028 (soit 1/3 du prélèvement minoré de 10%). Ce reversement de 19 800 € par an est pris en compte dans les recettes de fonctionnement 2026-2028.

Les dépenses de fonctionnement et leur évolution :

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Total des dépenses de fonctionnement	7 059 473 €	7 742 106 €	8 116 198 €	8 878 851 €	8 683 903 €	9 002 700 €	9 246 198 €	9 507 676 €	9 787 828 €
Evolution n-1	8,07 %	9,67 %	4,83 %	9,40 %	-2,20 %	3,67 %	2,70 %	2,83 %	2,95 %
Euros par habitant	1 146 €	1 241 €	1 311 €	1 445 €	1 413 €	1 465 €	1 505 €	1 547 €	1 593 €

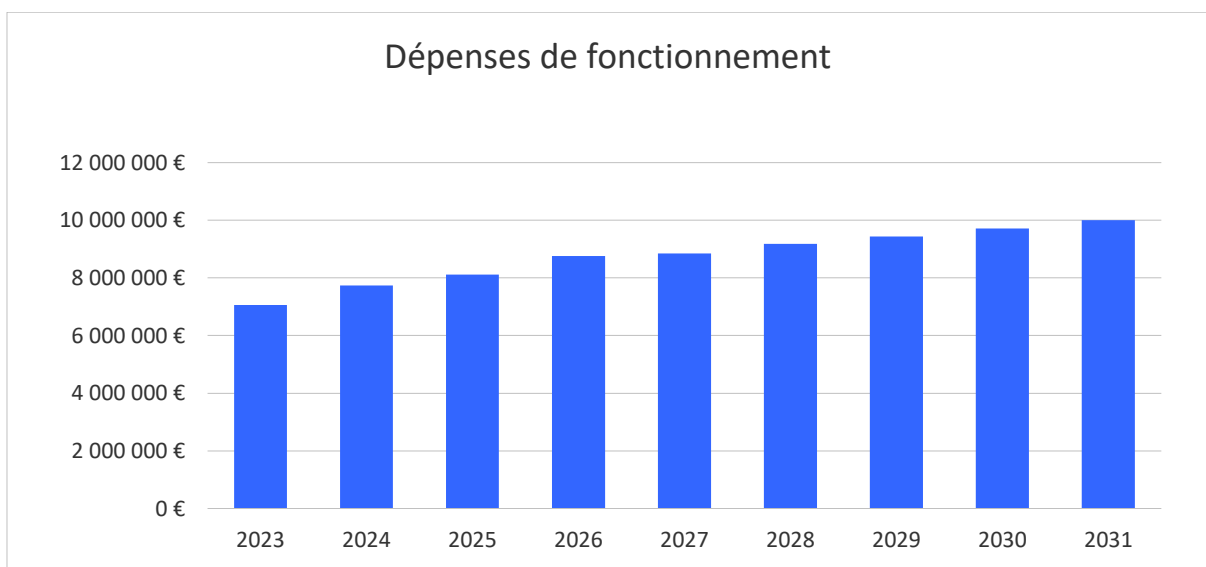
Les dépenses de fonctionnement moyennes des communes de même strate s'élèvent à 1 207 euros par habitant en 2024 contre 1 241 euros pour Jonage.

Les dépenses de Jonage sont donc légèrement supérieures à la moyenne.

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période 2023-2031 :

	Evolution annuelle moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Dépenses de fonctionnement	4,17%	39 %

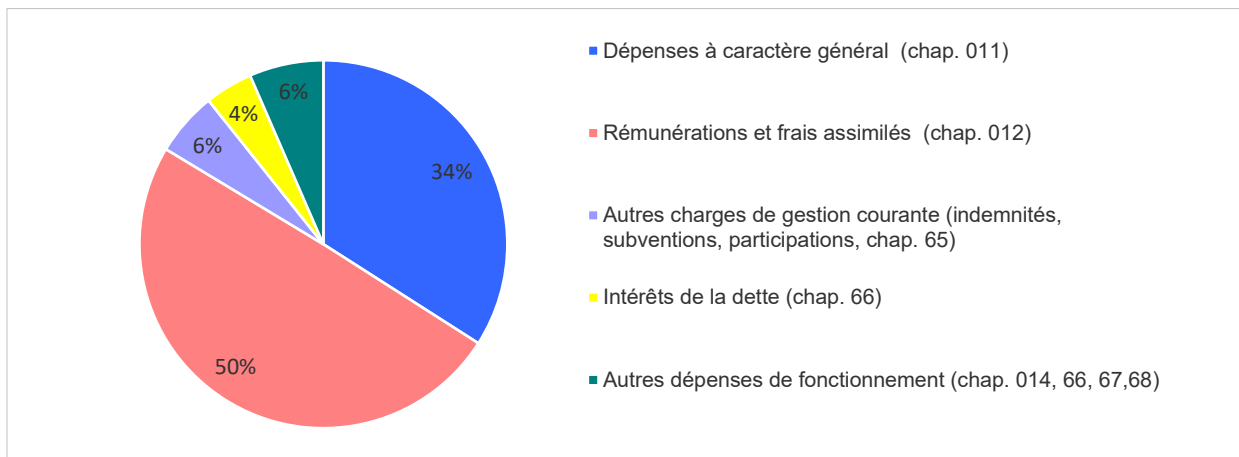
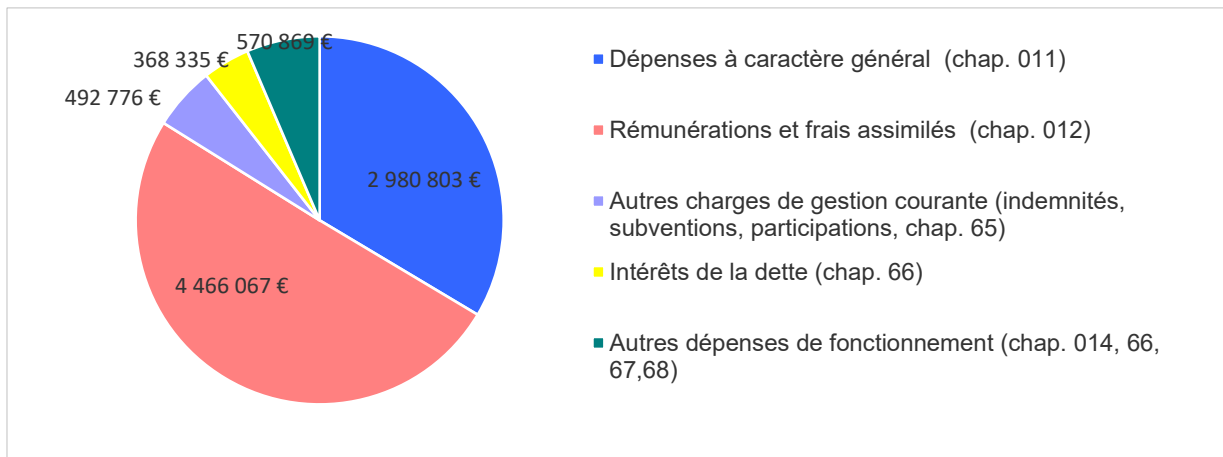
Le graphique suivant illustre l'évolution des dépenses de fonctionnement, à l'appui, pour les années à venir, des hypothèses décrites plus haut :



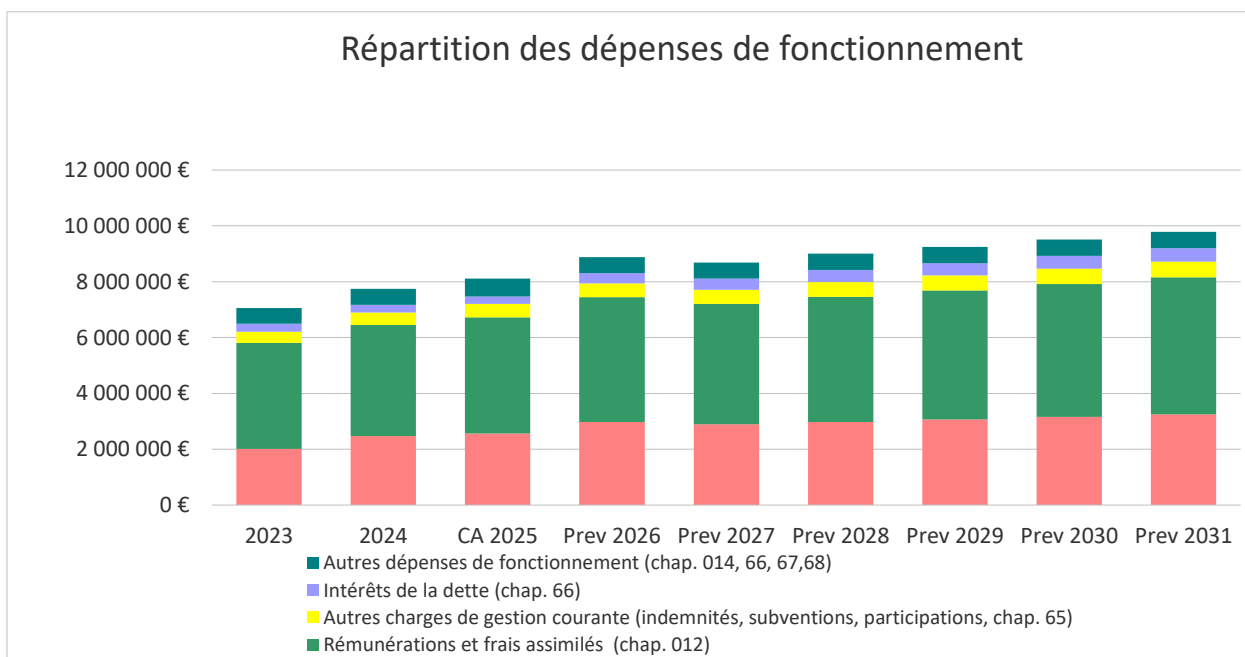
La répartition des dépenses de fonctionnement

ID : 069-216902791-20260402-012026ROB-BF

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des dépenses de fonctionnement sur le budget communal en 2026 :



Le graphique ci-dessous illustre cette fois l'évolution de la répartition des dépenses de fonctionnement de la commune, cette répartition restant stable sur la période étudiée :



4. Les grands équilibres financiers

Les hypothèses décrites dans le paragraphe précédent, prises en compte pour l'évolution de la section de fonctionnement, aboutissent aux grands équilibres financiers suivants, mesurés par les soldes intermédiaires de gestion.

4.1 Les soldes intermédiaires de gestion

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

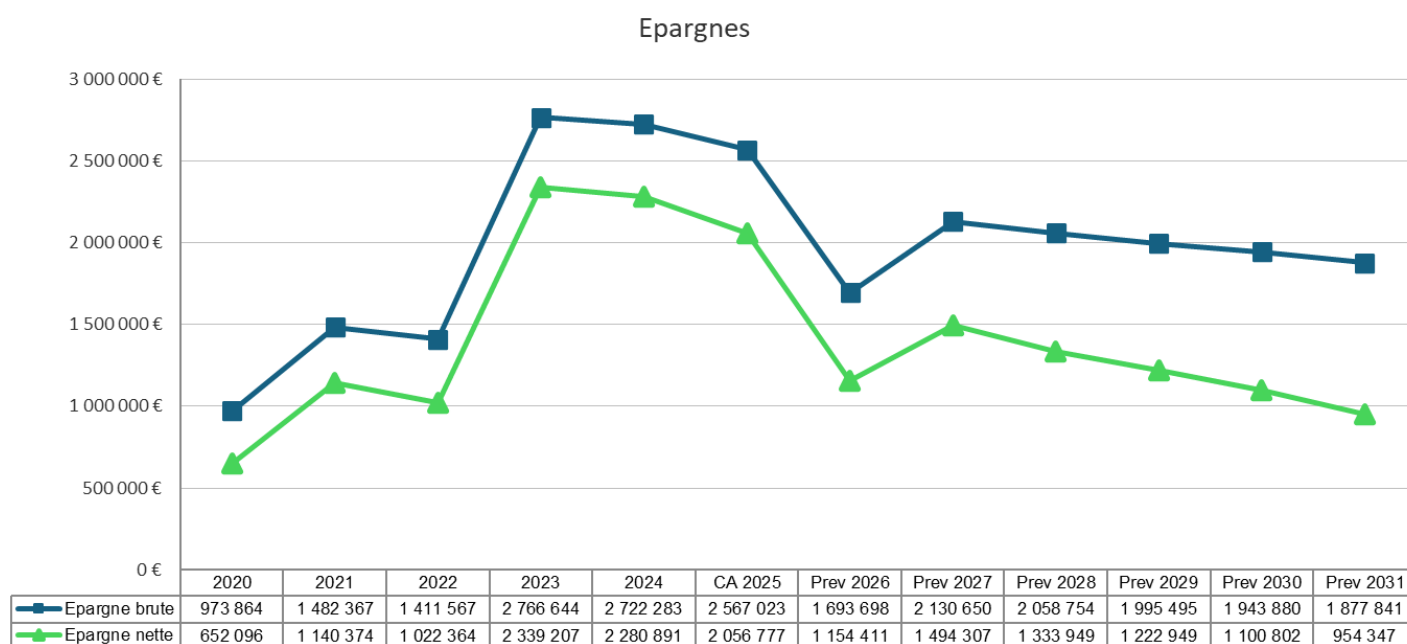
Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement en prenant en compte le paiement des intérêts de la dette

Epargne nette = Epargne brute minorée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre budgétaire annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

Les niveaux d'épargne s'apprécient nettement en 2023 grâce à l'augmentation des recettes et permettent de financer un ambitieux programme d'investissement sans dégrader la situation financière de la commune. Les niveaux d'épargne se sont stabilisés en 2024 et ont légèrement baissé en 2025. Ils sont prévus à la baisse en 2026 (projection prudente et dépense exceptionnelle liée au préfinancement des locaux de la gendarmerie) puis maintenus à un niveau élevé (taux d'épargne brute d'environ 16% en moyenne de 2026 à 2031).

Par la suite, sur la période, les recettes réelles de fonctionnement progressent en moyenne de 1,91% par an contre 3,10% par an pour les dépenses. Cet écart de dynamique engendre une légère dégradation des épargnes jusqu'en fin de période.

L'épargne nette évolue moins favorablement que l'épargne brute du fait de la progression des remboursements en capital des emprunts.

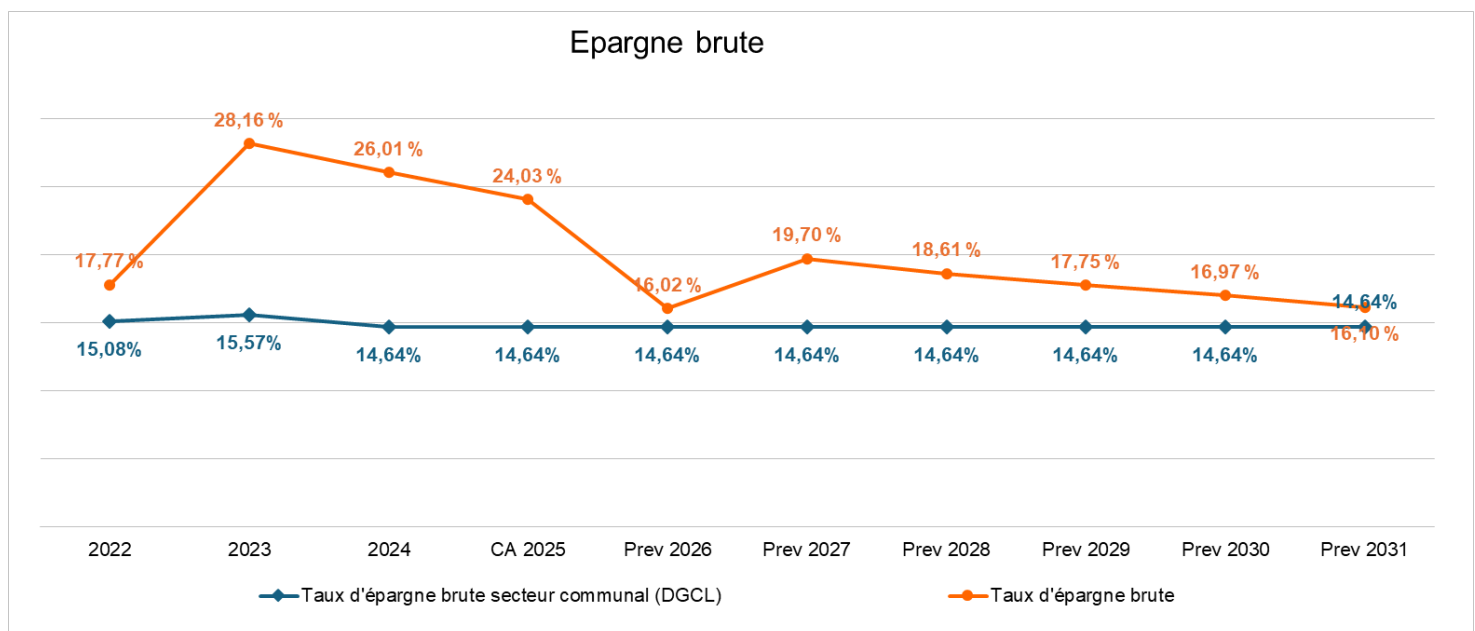


4.2 L'épargne brute

L'épargne brute est l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. L'excédent, appelé aussi autofinancement brut, finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette, ce qui est ici le cas.

Le taux d'épargne brute est la valorisation de l'épargne brute en pourcentage des recettes réelles de fonctionnement. En 2024, le taux moyen d'épargne brute des communes en France était de 14,6%.

Le graphique suivant illustre l'évolution de l'épargne brute et du taux d'épargne brute :

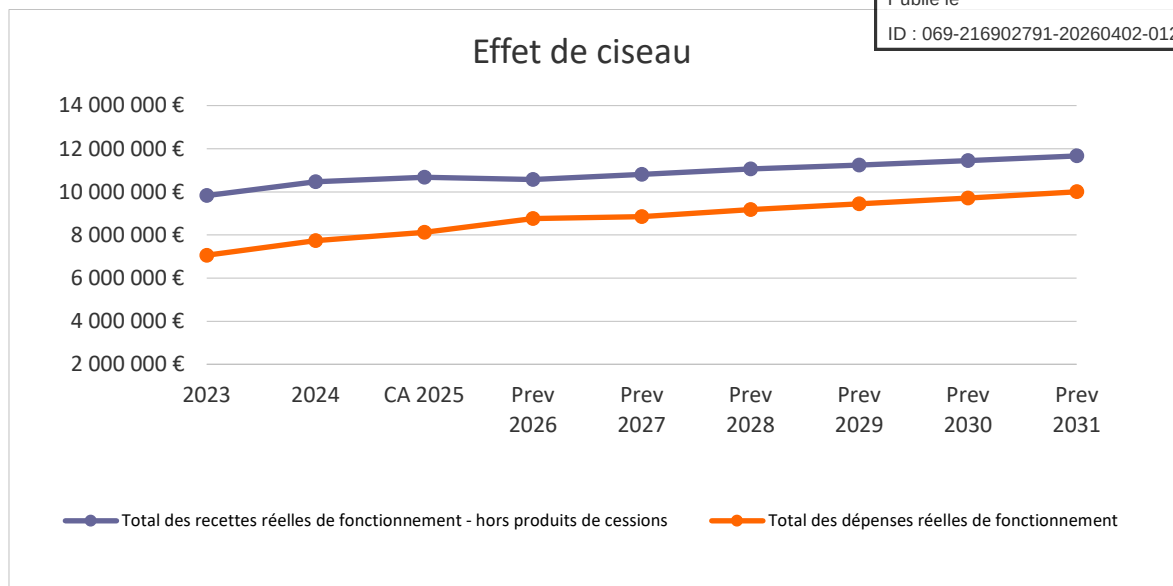


4.3 L'effet de ciseau

Effet de ciseau : Evolution de l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement.

La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement renseigne sur la dégradation de l'épargne et sur l'effet de ciseau, qui est perceptible à Jonage mais demeure maîtrisé.

Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. L'écart entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.



5. La section d'investissement

5.1. Les recettes d'investissement

Les hypothèses pour les principales recettes d'investissement :

Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA, chap. 10) :

La recette en provenance du FCTVA est estimée en 2026 à partir des investissements éligibles réalisés en 2025. Il en est de même pour les exercices suivants.

Emprunts (chap. 16) :

L'emprunt est estimé à partir du volume d'investissement envisagé pour les années à venir, le tout en prenant en compte le maintien d'un solde global de clôture de 750 000 euros (environ 1 mois de dépenses réelles de fonctionnement) permettant de financer le besoin en fonds de roulement.

Compte tenu du niveau d'investissement prévu en 2026 (4,8 m€ dont 1,4 m€ de restes à réaliser), des emprunts pour un montant d'environ 3 m€ sont prévus au budget.

Autres recettes (chap. 10, 13, 024) :

Le produit de la taxe d'aménagement en 2026 et pour les exercices suivants est estimé à 10 000 € chaque année, faute d'information disponible.

Cessions (chap. 024) :

Des produits de cessions pour 2026 sont estimés à 1,5 millions d'euros.

Les hypothèses pour les principales dépenses d'investissement :**Les investissements communaux (chap. 20, 21, 23) :**

Les dépenses réelles d'investissement sont estimées à partir des projets envisagés en 2026 puis du volume d'investissement qui paraît soutenable pour les exercices budgétaires suivants.

En 2026, les crédits nouveaux qui pourraient être consacrés à ces investissements sont présentés ci-dessous :

Acquisition de terrains	529 000 €
Projets	6 118 115,53 €
Total	6 647 115,53 €

Liste des principaux projets d'investissement 2026 prévus et identifiés (dont Restes à Réaliser 2025) :

Acquisition de terrains	Montant
Local commercial de l'ancien CA	179 000 €
Local commercial GIRINON	150 000 €
Local vide 7 place GNL DE GAULLE	200 000 €

Investissements courants	Montant
	415 000 €

Nouveaux projets	Montant
Salle de spectacle	1 050 000 €
Agrandissement POMPIERS	392 000 €
Rénovation énergétique ECOLES	540 000 €
Vidéoprotection	45 000 €
Réaménagement du Centre-Ville	2 400 000 €
Maison médicale – prospection	10 000 €
Plaine des Sports	81 318 €
Création parking AGORA	140 000 €
Extensions AGORA	175 000 €
Voirie/démolition pressing	90 000 €
Agrandissement voirie Station de lavage	15 000 €
Déplacement Aire de jeux	120 000 €

Le projet de logements pour la Gendarmerie est également acté mais il fera l'objet d'un montage financier spécifique au travers de la Fiducie.

Montant des subventions notifiées (dont Restes à Réaliser) :

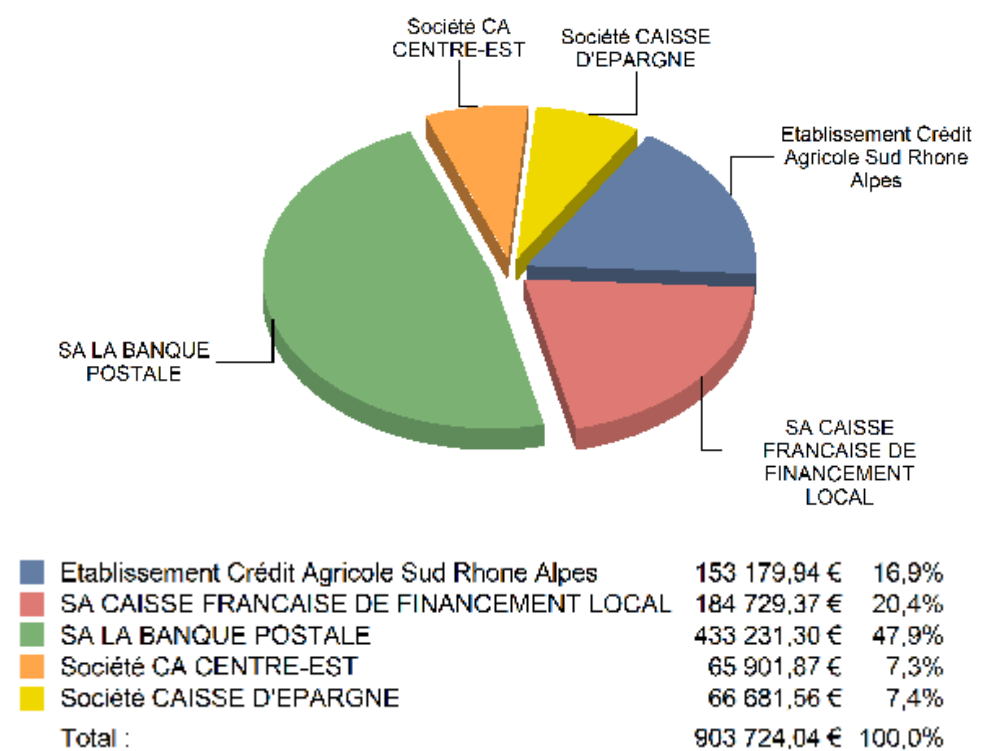
Projets	Montants notifiés
PADEL-Région	22 630,00 €
PADEL & Basket 3/3 - ANS	73 511,20 €
VIDEOSURVEILLANCE	76 195,00 €
VIDEOSURVEILLANCE	100 000,00 €
RENOV CLAUDEL DSIL	210 000,00€
RENOV CLAUDEL Métropole	156 923,20 €
RENOV CLAUDEL - FONDS VERT	70 000,00 €
RENOV CLAUDEL - FONDS VERT	130 472,45 €
Salles de blocs 2024 - DSIL	85 490,00 €
Salle de spectacle - REGION	500 000,00 €
FME 2025 CAF	31 617,00 €

Remboursement du capital de la dette (chap. 16) :

Le remboursement du capital de la dette pour les prochains exercices est estimé à partir du besoin d'emprunt généré par les volumes d'investissements envisagés.

6. Le niveau de l'endettement**6.1 La structure de la dette**

La répartition du capital restant dû par prêteur est la suivante :

Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice 2026

La dette de la commune est entièrement composée d'emprunts à taux fixe.

6.2 L'encours de dette

La commune a souscrit quatre emprunts en 2025, le capital restant dû au 31/12/2025 s'élève à 9,5 m€.

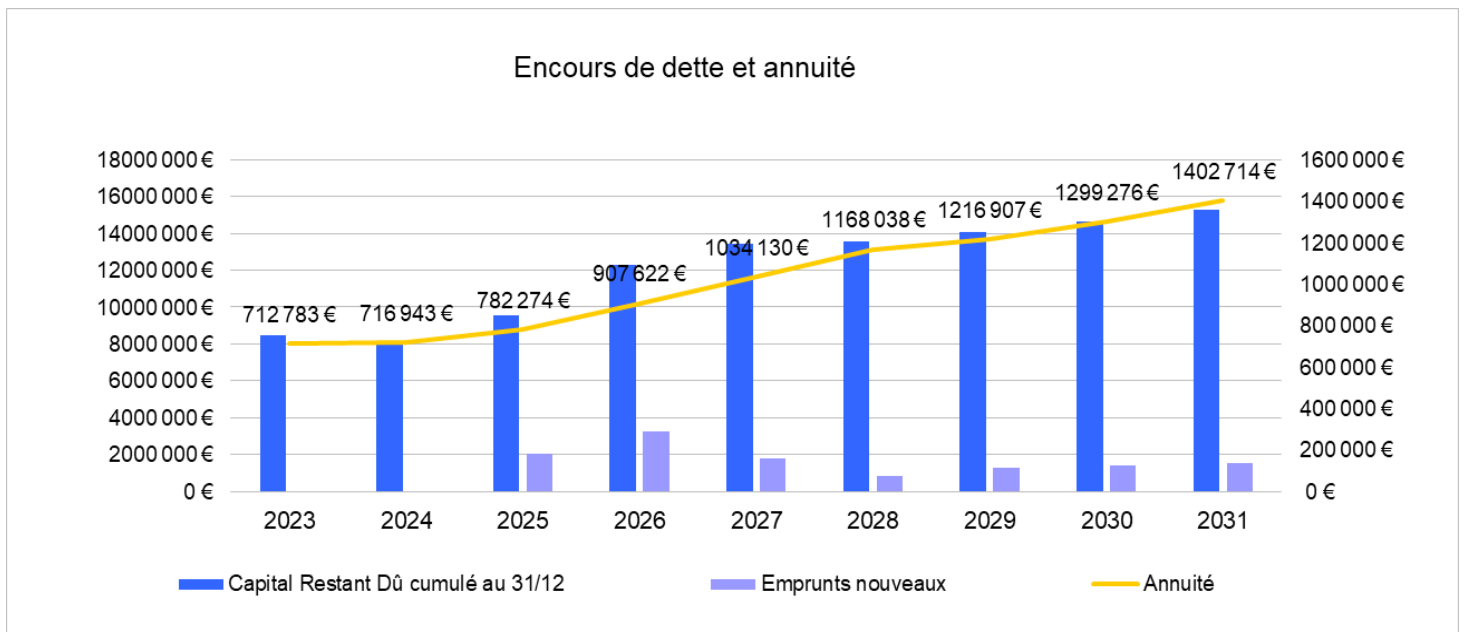
La prospective financière 2026-2031 prévoit un recours à l'emprunt pour le financement des volumes d'investissement envisagés, avec un emprunt prospectif annuel variant selon les besoins.

Les emprunts prévisionnels sont estimés de manière à générer des annuités de remboursement soutenables pour le budget de la commune pour les exercices à venir, à maintenir un fonds de roulement en fin d'exercice, à 750 000 euros, tout en limitant de manière raisonnable l'encours total de la dette de la commune.

Ainsi, en prenant en compte le scénario d'emprunts prévisionnels ci-dessous, ainsi que la dette déjà existante, l'encours de la dette évoluerait comme suit :

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	9 555 258 €	12 271 745 €	13 429 903 €	13 568 213 €	14 070 597 €	14 624 597 €	15 244 636 €
évolution n-1	19 %	28 %	9 %	1 %	4 %	4 %	4 %
Emprunts nouveaux	2 056 592 €	3 255 774 €	1 794 501 €	863 115 €	1 274 931 €	1 397 078 €	1 543 533 €

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique) tout en retraçant les nouveaux emprunts à contracter dans le cadre du plan d'investissement prospectif (les nouveaux emprunts étant matérialisés en violet) :



6.3. Les annuités de la dette

L'annuité de la dette (remboursement du capital et des intérêts) est échelonnée et ventilée

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Emprunts nouveaux	2 056 592 €	3 255 774 €	1 794 501 €	863 115 €	1 274 931 €	1 397 078 €	1 543 533 €
Annuité	782 274 €	907 622 €	1 034 130 €	1 168 038 €	1 216 907 €	1 299 276 €	1 402 714 €
évolution n-1	9 %	16 %	14 %	13 %	4 %	7 %	8 %
Remboursement capital	510 245 €	539 287 €	636 344 €	724 805 €	772 546 €	843 077 €	923 494 €
Intérêts	272 028 €	368 335 €	397 787 €	443 233 €	444 361 €	456 198 €	479 219 €

Poids de l'annuité :

Le remboursement de la dette représente entre 7,32 et 12,02 % des recettes réelles de fonctionnement de 2025 à 2031.

Besoin de financement annuel :

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Emprunts nouveaux	2 056 592 €	3 255 774 €	1 794 501 €	863 115 €	1 274 931 €	1 397 078 €	1 543 533 €
Remboursement capital	510 245 €	539 287 €	636 344 €	724 805 €	772 546 €	843 077 €	923 494 €
besoin de financement annuel	1 546 347 €	2 716 487 €	1 158 158 €	138 310 €	502 385 €	554 000 €	620 039 €

Le besoin de financement annuel représente environ 1 090 k€ par an sur la période 2026-2031.

6.4. Le ratio de désendettement

Le ratio de désendettement est un indicateur défini par le Ministère des Finances. Il détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

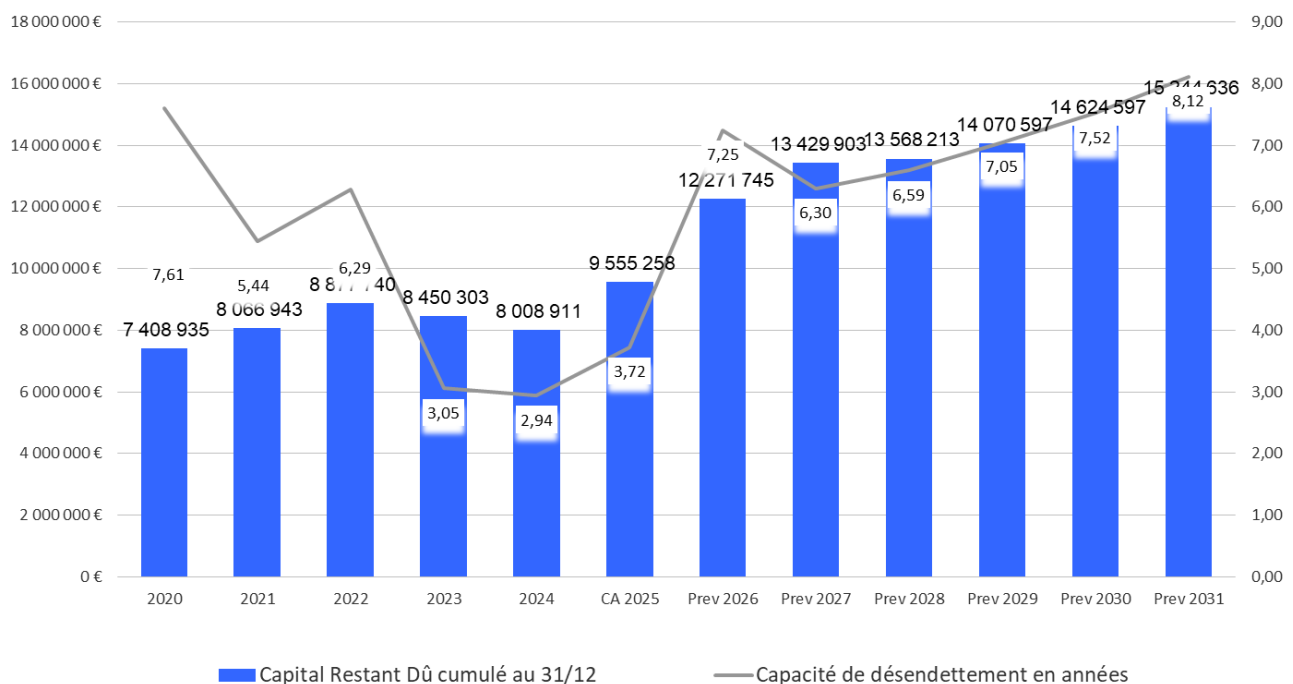
En années	CA 2025	Prev 2026	Prev 2027	Prev 2028	Prev 2029	Prev 2030	Prev 2031
ratio	3,72	7,25	6,30	6,59	7,05	7,52	8,12

Le plafond national de référence pour le ratio de désendettement s'élève à 12 ans pour les communes, en vertu de la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022. Le ratio de désendettement de la commune reste donc très inférieur à cette valeur de référence.

Un autre ratio annuel peut être calculé : l'annuité de la dette rapportée aux recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio reste de l'ordre de 7% à 12% pour toute la période étudiée.

Le graphique suivant retrace l'évolution du ratio de désendettement et celui du capital de dette restant dû, en fonction des hypothèses de la prospective financière.

Capacité de désendettement



Ce graphique matérialise ce que pourrait être l'évolution de la dette communale et montre une capacité de désendettement qui augmente sensiblement sur la période mais reste maîtrisée et très en deçà du seuil d'alerte.

L'augmentation de l'encours de dette traduit le niveau important des investissements projetés sans dégrader trop fortement ce ratio compte tenu du niveau de l'épargne brute.

Le ratio de Jonage est donc bien positionné par rapport au seuil limite de 12 ans instauré par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

7. Conclusion

L'exécution du budget 2025 et les projections pour 2026 confortent la commune dans sa stratégie de dégagement d'épargnes importantes afin d'autofinancer au maximum ses investissements et limiter son recours à l'emprunt.

L'évolution des bases fiscales traduit le dynamisme de la commune grâce aux efforts d'aménagement des 10 dernières années. La solvabilité globale de la commune que mesure le ratio de désendettement devrait rester durablement sous les seuils d'alerte notamment grâce à un taux d'épargne brute supérieur à la moyenne nationale.

En 2026, la municipalité présentera un budget primitif fidèle aux objectifs de rigueur de gestion financière, en total respect des principes de sincérité et d'équilibre budgétaires.

Dans un contexte financier contraint et évolutif, marqué par une visibilité réduite sur les ressources des collectivités, la municipalité réaffirme sa détermination à poursuivre ses orientations. Elle veillera ainsi à conduire une politique d'investissement maîtrisée, au service du développement, de l'attractivité et de la vitalité de la commune.